



© ÉDA - FLORENT MAROT

Selon l'enquête menée par l'association Sauvons Aisne Rural, la réhabilitation du château fait l'unanimité.

Jardins de là-bas : l'ASBL Sauvons Aisne Rural a mené son enquête

Face à un projet qu'elle juge pharaonique, l'ASBL souhaiterait que la population soit consultée. Elle a donc pris les devants. 42,5 % des répondants sont favorables au projet, mais la majorité expriment des réserves.

ÉGHEZÉE

Une crèche, une maison de repos, un château réhabilité et 235 logements, voilà dans les grandes lignes comment le promoteur liernusien Vincent Rigga, à la tête de la société Virimmo, imagine l'avenir de l'ancien camping du Manoir de Là-Bas. Dans le village d'Aisne-Refail où se situe le domaine de 18 hectares, ce projet suscite les réactions. À ce stade, seule une réunion d'information préalable en vue de la réalisation d'une étude d'incidences s'est tenue il y a plusieurs mois. Mais, du côté des opposants au projet, fédérés autour de l'association baptisée « Sauvons Aisne Rural », il n'est pas question d'attendre plus longtemps pour réagir. « Depuis le départ, nous sommes confrontés au promoteur et à la Commune, qui se montre partenaire du projet, déplore

Catherine Leclercqz, membre de l'ASBL. *Ils disent que c'est un projet des Aisnois pour les Aisnois, alors que nous n'avons pas été consultés.* » Dernièrement, Sauvons Aisne a donc pris les devants en distribuant un questionnaire toutes-boîtes. L'analyse des résultats a ensuite été confiée à Jean Nizet, sociologue et professeur à l'UNamur et l'UCLouvain.

Oui, mais...

Au total, 351 questionnaires ont été complétés. Soulignons que pour la moitié, les répondants sont extérieurs au village. Il ressort de l'enquête que 42,5 % des répondants sont favorables au projet. 7,7 % l'approuvent même dans sa totalité, tandis que 34,8 % expriment des réserves. « Cela démontre que, contrairement à ce que certains pensent, nous ne sommes pas contre tout le projet », explique Catherine Leclercqz.

Selon l'étude, la réhabilitation du château fait l'unanimité. La création d'une crèche, d'une maison de repos ou l'ouverture du parc à des activités récréatives sont également vues d'un bon œil.

« Ils disent que c'est un projet des Aisnois pour les Aisnois, alors que nous n'avons pas été consultés. »

Du côté des craintes, différents aspects comme l'environnement, la mobilité ou encore la sécurité sont pointés. La principale pierre d'achoppement reste le nombre de logements. « En fait, ce que nous demandons principalement, c'est la réduction de la zone à réaménager, ce qui diminuerait par la même occasion le nombre de maisons à bâtir », indique Catherine Leclercqz.

Un dossier envoyé au ministre Willy Borsus

Les résultats de l'enquête ont été transmis au promoteur, ainsi qu'à la Commune. Dans quel but ? Du côté de l'association, qui reconnaît certaines limites au questionnaire, on affirme ne rien attendre en particulier. Néanmoins, la porte reste ouverte à d'éventuelles discussions. En attendant, Sauvons Aisne continue à avancer ses pions. Un dossier a été monté et envoyé au ministre de l'Aménagement du territoire, Willy Borsus. « Nous voulons attirer son attention pour garder le parc dans sa forme actuelle. Dans ce dossier, nous mettons en lumière des contradictions quant au respect des lois », souligne Catherine Leclercqz pointant notamment des démarches qui iraient à l'encontre du schéma de développement communal. « Le projet ne respecte pas la directive stop béton de la Région. De plus, il se

situe partiellement en zone inondable. Vu les derniers événements, il convient de freiner certains projets... »

Contacté, Vincent Rigga juge pour sa part le questionnaire subjectif. « Ça n'appelle pas de commentaire. »

Néanmoins, le promoteur l'assure, il se montrera attentif à l'avis des Aisnois. Ces derniers ont déjà eu l'occasion de s'exprimer dans le cadre de l'enquête publique relative à l'étude d'incidences. Leur avis sera également sollicité lors de l'introduction de la demande de permis.

Quant à s'avoir s'il est toujours possible de réduire le nombre de logements, le Liernusien répond par l'affirmative. « C'est l'étude d'incidences qui nous donnera la vérité. Il faut se rappeler qu'il y avait 560 caravanes à cet endroit. En termes de densité de personnes, c'est plus que les 235 logements que l'on veut faire. »

VINCENT DESGUIN 2